

LETTRE DE RENTRÉE DE L'INSPECTION EPS

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée scolaire, qui nous l'espérons vous permettra à chacune et chacun de vous épanouir sur le plan professionnel. Nous accueillons avec plaisir l'ensemble des nouveaux professeurs d'EPS mutés dans l'académie mais également les nombreux professeurs stagiaires que nous félicitons pour leur réussite au concours. Nous remercions les tutrices et tuteurs qui se sont engagés à les accompagner. Enfin nous adressons nos remerciements aux enseignants qui ont fait valoir leur droit à la retraite ou qui sont sur le point de le faire.

Cette lettre de rentrée précise les orientations de l'inspection pédagogique régionale pour accompagner les priorités nationales et académiques, tout en vous fournissant les repères indispensables pour engager vos projets et missions au quotidien.

1. Les priorités éducatives nationales et académiques

La circulaire de rentrée 2026 place l'action de l'École sous le cap fondamental de deux missions indissociables : « Instruire et Protéger ». Sans réformes structurelles majeures cette année, la rentrée 2026 est placée sous le signe de la consolidation, de l'exigence pédagogique et du recentrage sur le cœur de métier.

Mise en œuvre des nouveaux programmes EPS (Cycle 3)

Après une phase de présentation et d'échange, cette rentrée 2026 marque la mise en œuvre des nouveaux programmes EPS pour le cycle 3 (publiés au [BO n° 22 du 28 mai 2026](#)). Ces programmes renforcent la continuité École-Collège et visent à consolider les motricités fondamentales. L'inspection EPS vous accompagnera tout au long de l'année dans leur appropriation pratique et l'adaptation de vos projets pédagogiques.

Contribution de l'EPS à la maîtrise du langage et du raisonnement

Priorité nationale absolue de la circulaire 2026, la maîtrise de la langue française (verbalisation des actions, enrichissement du vocabulaire spécifique) s'articule avec le développement du raisonnement (analyse de sa pratique, démarche expérimentale en EPS) et de l'expression par le langage corporel. Tous les enseignants, quelle que soit leur discipline, sont invités à nourrir ces compétences clés garantissant l'autonomie intellectuelle des élèves. Un groupe de ressource disciplinaire « MDLF et des langages » partagera le fruit de sa réflexion au cours de l'année via le site EPS.

Année de la santé - Tests d'aptitudes physiques

L'EPS contribue de manière déterminante à l'amélioration du climat scolaire, au bien-être et à la santé physique et mentale des élèves. En 2025 les tests d'aptitudes physiques généralisés au niveau national ont été réalisés pour les classes de 6^{ème} de 27 établissements de l'académie. Pour rappel ces tests prennent appui sur trois types d'exercice : Endurance (Capacité cardio-respiratoire), force musculaire (Explosivité des membres inférieurs) Vitesse (explosivité). Dans l'académie, les résultats sont inquiétants notamment chez les filles (+ de 50% sédentaires). **Pour inverser cette tendance, le recteur demande de réaliser les tests d'aptitude en classe de 6^{ème} et de 2^{nde} afin d'identifier les élèves sédentaires et leur proposer une pratique adaptée.** À ce titre, la nature des certificats médicaux d'aptitude partielle doit permettre aux enseignants une pratique adaptée.

Pour cette rentrée, les enseignants d'EPS sont ainsi invités dans un premier temps à repérer d'éventuelles fragilités pour sensibiliser les élèves et leurs parents aux risques de la sédentarité et aux effets sur la santé.

Les résultats de ces tests doivent devenir des outils au profit du pilotage de l'enseignement de l'EPS afin d'augmenter le temps moteur des élèves. Ils induisent une réflexion sur l'échauffement, les modalités de différenciation, la programmation des APSA, mais aussi sur l'offre de formation à l'AS et la mobilisation des différents dispositifs optionnels liés à la pratique physique, sportive et artistique. Ces tests vous permettent donc d'ajuster le projet EPS de votre établissement mais aussi de suivre les progrès des élèves et de les évaluer.

L'évaluation est conçue pour être passée sur une séquence de 2 heures en EPS, avec très peu de matériel requis. La passation des tests d'aptitudes physiques peut être organisée dès la rentrée. Les résultats doivent être saisis dans le portail dédié (via l'Application de Suivi des Passations - ASP) qui sera accessible entre le **lundi 7 septembre et le 16 octobre 2026**. Au-delà du pilotage de la discipline en EPLE et au niveau académique, ces résultats permettent de fournir une fiche d'information individuelle à l'élève et sa famille, tout en alimentant un suivi statistique de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance).

La documentation détaillée pour organiser les passations sera disponible sur la plateforme **ASP**, au sein des opérations **26EVA6**, **26EVA2GT** et **26EVA2PRO**. Ces opérations seront accessibles aux chefs d'établissement à partir du **jeudi 27 août 2026**. Une fois les paramétrages effectués, les chefs d'établissement pourront générer et transmettre aux enseignants un identifiant et un mot de passe pour accéder à l'application de saisie. Celle-ci est disponible à l'adresse suivante : <https://aptitudes-physiques.depp.education.fr/login>

La saisie des résultats des tests sera ouverte à partir du **7 septembre 2026**.

Pour plus d'information aller sur le lien EDUSCOL : Guide des tests et Exploiter les résultats des tests d'aptitude en 6^{ème}.

Dans cette dynamique, et pour information, 6 établissements (les collèges Bourbon, Terre Sainte et A. Bouvet et les lycées A. Ramassamy, Jean Joly et Schoelcher) participent à une expérimentation « EPS sport et santé » visant la lutte contre la sédentarité. Elle est initiée et suivie par le GRD santé physique et mentale. Vous la retrouverez sur le site EPS.

APPN et savoir nager

Ces activités constituent une priorité au regard des enjeux de notre territoire. Pour permettre un accès à l'environnement naturel en toute sécurité les protocoles académiques de sécurité sont disponibles sur : <https://www.ac-reunion.fr/les-ressources-sur-les-appn-eps-2d-126440>

Nous vous rappelons la nécessité de déposer vos projets de sortie APPN (EPS et AS) à environnement spécifique et votre demande d'accès au lagon sur IPACK EPS un mois avant la réalisation du projet.

Le GRD APPN travaille actuellement sur la rédaction d'un PASS surf, qui vous sera communiqué afin d'envisager un retour possible des scolaires vers cette activité. Vous trouverez ci-dessous pour votre information le bilan des demandes déposées sur IPACK.

BILAN TRAITEMENT DES DOSSIERS APPN A ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2025/26

91 dossiers cette année contre 84 dossiers traités l'an dernier

81 dépôts sur IPACKEPS dont 63 dossiers complets et validés

	NOMBRE DE DOSSIERS APPN ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE			
	TRAITE PAR ACTIVITE			
ACTIVITES	LAGON	RANDONNEE	CANYONING/ESCALADE	SKI
NOMBRE	65 (55 l'an dernier)	23 (28 l'an dernier)	1 (2 l'an dernier)	2 (0 l'an dernier)
LIEUX	Lagon St pierre : 0 Lagon St Leu : 1 Lagon Etang salé : 1 SURF Cap la Houssaye Plongée : 1 Lagon de St Paul : 62 Plage Hermitage : 30 Plage de trou d'eau : 25 Plage de la saline les bains : 7	Piton des neiges : 2 Le Dimitile : 1 Bois blanc : 1 Volcan : 2 Colorado : 1 Les makes : 3 Cilaos : 2 Mafate : 11	Fleur jaune : 1	Les alpes
PERIODES	D'octobre à juin	De septembre à novembre <i>Trois en Février, mais à éviter PERIODE CYCLONIQUE</i> Puis d'avril à juin	De novembre à février	
SPECIALITES	PMT : 40 KAYAK PADDLE : 25 SAVOIR NAGER : 2 BAPTEME PLONGEE : 2 SAUVETAGE CÔTIER : 1	RANDONNEE AVEC NUITEES : 20 BIVOUAC : 2 RANDONNEES AVEC 1000D+ : 3	ESCALADE : 1	
COLLEGE	54	17	1	2
LYCEE	11	6		

Votre interlocutrice sur ce sujet demeure Fatima HIBON (fatma.hibon@ac-reunion.fr) .

2. L'équipe de l'inspection EPS

L'équipe des IA-IPR d'EPS de l'académie pour l'année scolaire 2026-2027 est constituée de Florence HO-YUE-KUANG, Bernadette VOISIN-GIRARD et Philippe CHATONNAY. Nous réaffirmons notre pleine cohésion et notre volonté constante d'accompagner chaque enseignant et chaque équipe pédagogique sur le terrain. Vous trouverez ci-dessous la répartition des dossiers entre inspecteurs.

FLORENCE HO-YUE-KUANG	PHILIPPE CHATONNAY	BERNADETTE VOISIN
PERSONNELS CONTRACTUELS CAPEPS INTERNE CRPE INSTALLATIONS SPORTIVES SUBVENTIONS APPN LYCÉE EXAMENS PONCTUELS ART-DANSE	SHN / CREPS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES APPN EDS et OPTIONS EXAMENS CCF et DNB CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION VOIE PROFESSIONNELLE (E2S)	STAGIAIRES / TUTEURS SPORT SCOLAIRE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE LIAISON PREMIER DEGRÉ / CLG TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE 2H DE SPORT AU CLG EN + GENERATION 2030

SAVOIR-NAGER NUMERIQUE LIENS DRAJES : CONFERENCE REGIONALE DU SPORT GRD MDLF <i>EGALITE PRO FEMMES HOMMES ET PREVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES</i>	STAGES ETUDIANTS LICENCE M1 M2 TASA <i>RÉF. ACADÉMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE</i>	FORMATION INITIALE ET CONTINUE CAFFA AGREGATION INTERNE
--	--	---

Nous remercions chaleureusement les enseignants chargés de mission qui interviennent à nos côtés sur différents dossiers :

Fatima HIBON (APPN, visites stagiaires et contractuels),

Céline PADOVANI (visites stagiaires et contractuels),

Florence PITCHON (Examens),

Myriam DIAITE (Examens),

Nicolas TIEN-MI-TIE (recrutement et suivi des contractuels, suivi des SSS, formation et visites stagiaires, formation agrégation interne),

Laurent BETTINI (formation CAPEPS interne, formation stagiaires, visites stagiaires et contractuels),

Laurent BOYER (réfèrent formation continue, visites stagiaires et contractuels),

Christophe VERGNET (IAN, webmestre, visites stagiaires et contractuels).

Nous accueillons avec enthousiasme dans cette équipe Anne MICHEL qui sera chargée du suivi du GRD santé, du suivi du dispositif 2HSC et de visites de professeurs stagiaires, et Mathilde HOARAU en charge du suivi de l'EDS EPPCS et des enseignements optionnels de lycée.

3. Site EPS et outil I-PACK EPS

Le site académique EPS constitue votre fil d'actualité privilégié : <https://www.ac-reunion.fr/education-physique-et-sportive-2nd-degre-126428>.

Nous vous remercions de mettre à jour les informations relatives à vos équipes et groupes d'élèves dès cette pré-rentrée sur **I-PACK EPS** : <https://ipackeps.ac-creteil.fr/>. Ces données sont précieuses pour le pilotage de la discipline à l'échelle académique mais également pour disposer des informations qui nous permettent de vous accompagner au mieux dans vos établissements.

Contact I-PACK EPS : Christophe VERGNET (christophe.vergnet@ac-reunion.fr).

4. Accompagnement professionnel et rendez-vous de carrière

L'inspection pédagogique souhaite saisir l'occasion de ces rendez-vous de carrière pour vous accompagner au mieux dans votre métier. Pour ce faire, les documents qu'il vous est proposé de nous remettre en amont de ce moment d'échange professionnel, s'ils ne sont pas obligatoires, restent utiles à préparer nos échanges afin qu'ils soient constructifs. Nous tenterons, autant que le temps nous le permet, de poursuivre la réflexion individuelle dans la dimension collective de l'équipe EPS. Nous veillerons à répondre à toute demande d'accompagnement individuel en dehors des rendez-vous de carrière institués tel qu'il est prévu dans les textes. Toutes les ressources sur le déroulement du PPCR sont disponibles sur : <https://www.ac-reunion.fr/ppcr-128271>.

5. Document mémo « gestes professionnels »

En concertation avec la DRH un guide sur les gestes professionnels et la gestion des accidents en EPS a été rédigé à l'attention des professeurs et des chefs d'établissements. Vous le retrouverez sur : <https://www.ac-reunion.fr/les-gestes-professionnels-specifiques-a-l-education-physique-et-sportive-133575>

Il vous sera diffusé prochainement.

Nous attirons votre attention sur la gestion des élèves à besoin particulier et notamment les élèves transgenres qui fait l'objet d'un document de l'inspection générale au sein de ce mémo.

6. La formation continue et initiale

La formation continue demeure l'outil central de votre développement professionnel et du partage de ressources pratiques.

Les parcours de formation disciplinaires et transversaux sont accessibles sur le site académique EPS : <https://www.ac-reunion.fr/cycle-specifique-eps-127416>

En lien avec les enjeux de santé, la formation en EPS est particulièrement orientée sur la dimension motrice des élèves au cœur du métier : mieux mobiliser les capacités cardio-vasculaires des élèves dès l'échauffement et améliorer la lecture de la motricité des élèves dans les différentes APSA pour affiner la différenciation pédagogique permettant l'engagement de tous les élèves et notamment des plus sédentaires, ou ceux nécessitant des contenus adaptés.

En lien avec ces orientations académiques, trois groupes de ressources disciplinaires alimentent la réflexion disciplinaire au niveau académique et en EPLE en cohérence avec les priorités nationales : la santé physique et mentale, les APPN en toute sécurité dont le savoir nager, la maîtrise de la langue française et des langages au sein de la discipline.

Modalités d'inscription : Les pré-inscriptions s'effectuent sur **SOFIA FMO** lors des différentes campagnes académiques : <https://www.ac-reunion.fr/s-inscrire-au-praf-a-candidature-individuelle-122270>

Cette année, vous pourrez suivre les différentes étapes de votre inscription en vous abonnant à la procédure de suivi de sa formation <https://www.ac-reunion.fr/ecole-academique-de-la-formation-continue-eafc-124969#cycles>

Les Formations d'Initiative Locale (FIL) permettent de prendre en considération les besoins des équipes, notamment pour répondre aux priorités académiques et aux projets spécifiques. La procédure de cadrage pour déposer vos demandes d'équipe vous sera transmise très prochainement.

Contact Formation Continue : Laurent BOYER (laurent.boyer@ac-reunion.fr).

La formation initiale concerne les enseignants en préparation concours et les stagiaires. Nous avons renforcé la formation CAPEPS au profit des nombreux contractuels. Un livret à destination des contractuels leur sera transmis dès leur affectation (<https://www.ac-reunion.fr/guide-des-professeurs-d-eps-contractuels-133573>).

La formation à l'agrégation prise en charge par Nicolas Tien-Mi-Tié et Elodie Pénombre nécessite un engagement et un travail personnel important qui sera accompagné par une nouvelle formule.

Cette année a été particulièrement faste pour la réussite aux différents concours du CAPEPS et l'académie accueille 31 stagiaires (6 mi-temps et 23 plein temps, 2 détachements PE) en EPS. Nous leur souhaitons la bienvenue. Nous remercions les nombreux tuteurs sollicités pour les accompagner et comptons sur les équipes pour les accueillir et les guider au mieux.

7. Examens EPS (Bac GT, Voie Professionnelle, DNB)

Nous tenons à remercier l'ensemble des équipes pour la rigueur apportée à la certification lors de la session 2026. Les bilans statistiques académiques de la session écoulée vous ont été communiqués début juillet afin de vous permettre d'analyser vos choix de menus, les écarts éventuels filles/garçons et d'ajuster vos protocoles.

Moyennes académiques

Moyenne académique BAC GT : 14,89 (moyenne nationale 14,99).

Moyenne académique BAC PRO : 14,41 (moyenne nationale 14,27).

Moyenne académique CAP : 13,61 (moyenne nationale 13,69).

Saisie des protocoles

La saisie reste centralisée sur **I-PACK EPS** (liaison directe avec Cyclades). Le calendrier des différentes opérations liées aux examens vous sera adressé très prochainement.

Procédures de suivi des certificats médicaux

Placées sous la responsabilité du chef d'établissement, les modalités de gestion des certificats médicaux doivent être connues de tous les membres de la communauté éducative, en particulier la vie scolaire, l'infirmière mais aussi les parents d'élèves. Dans le cas des classes à examens, et après concertation avec les enseignants d'EPS, les chefs d'établissement assureront les arbitrages nécessaires quant à la validité des certificats médicaux, et aux mesures qui s'imposent pour respecter le cadre réglementaire des examens.

L'original du certificat médical doit obligatoirement être conservé par l'établissement et mis à disposition de la commission académique. Un nouveau modèle de certificat académique vous est proposé pour cette année à titre expérimental. Ce document est disponible sur : <https://www.ac-reunion.fr/inaptitude-en-eps-128289>

Examens ponctuels

Nous remercions Myriam DIAITE, Céline POTIER et Jimmy HOAREAU qui assurent chaque année l'organisation des épreuves ponctuelles pour le BGT, le BCP et le CAP sur les centres Sud et Nord.

Nous rappelons que ces épreuves ont lieu chaque année fin mai. Elles nécessitent la convocation de nombreux enseignants. Nous remercions les professeurs de lycée de se rendre disponible sur cette mission.

Enseignements de spécialité EPPCS

Les lycées suivants proposent cet enseignement : lycée Boisjoly Potier, lycée Lagourgue, lycée Sarda, lycée Ambroise Vollard, Lycée Fruteau et le lycée de Vincendo.

Les équipes qui souhaitent monter un projet d'ouverture de cet enseignement dans leur établissement doivent se rapprocher de l'inspection EPS avant le 09/10/26. Les arbitrages liés à ces demandes d'ouverture sont traités au mois de novembre.

La moyenne académique aux épreuves écrites est de 10,28/20

La moyenne académique aux épreuves orales et pratiques est de 12,22/20

Votre contact : Mathilde HOAREAU Mathilde-Elodie.Hoarau@ac-reunion.fr

Évaluation EPS au DNB

La note globale de contrôle continu repose sur l'évaluation d'au moins **trois APSA** relevant de **trois champs d'apprentissage différents** évalués en classe de 3ème. La note EPS au DNB sera calculée automatiquement sur la moyenne des 3 moyennes trimestrielles remontées dans le LSU.

La moyenne académique pour la session 2026 est de : 14,95

Contacts Examens : Florence PITCHON (florence.pitchon@ac-reunion.fr) et Myriam DIAITE (myriam.salaun@ac-reunion.fr).

8. Sport scolaire

Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) : Organisée par l'UNSS, la JNSS se tiendra le mercredi 16 septembre 2026. Elle constitue un moment privilégié pour lancer l'année et promouvoir l'engagement associatif des élèves.

Forfait AS (3h) : Le forfait d'animation de l'AS est consubstantiel à notre statut et à la dynamique éducative des établissements. Il doit permettre de proposer des pratiques diversifiées (compétition, loisir, bien-être, « AS Santé ») ouvertes à tous les profils.

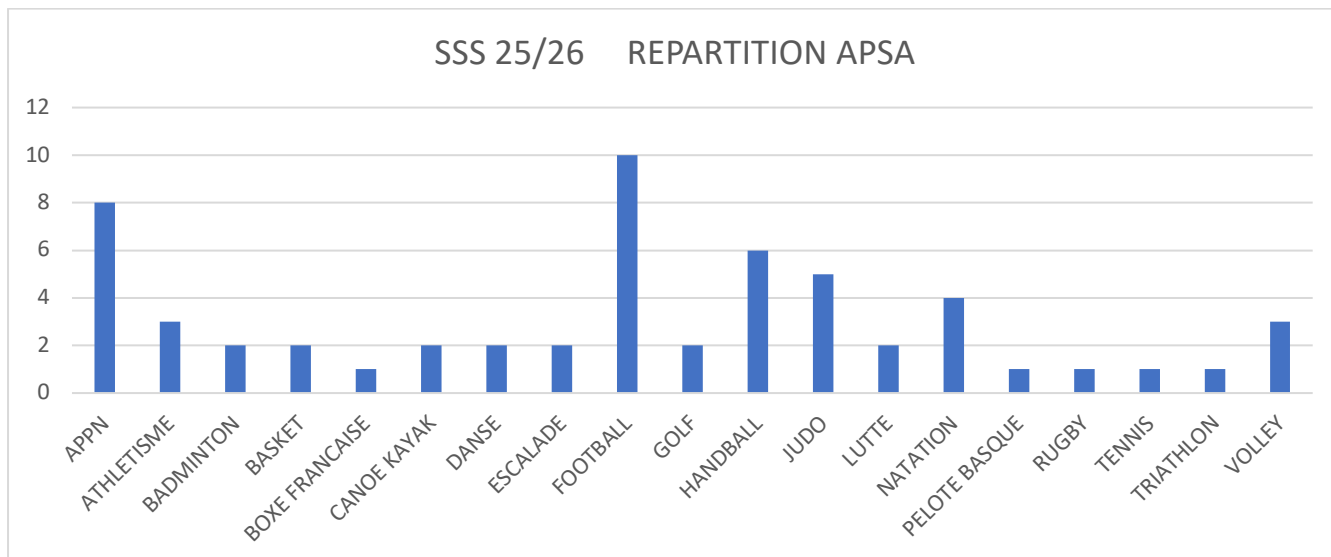
9. SSS et SHN

SSS

Nous comptons 60 sections sportives au sein de l'académie. Ce dispositif permet à 2250 collégiens de bénéficier de 3 heures de sport en plus des horaires obligatoires d'EPS.

Pour cette rentrée 2026, trois nouvelles sections ouvrent : Collège Jean Lafosse (Danse), Collège Mille Roches (APPN Raid), Collège H.Fouquet (Handball féminin).

Un courrier vous sera prochainement adressé pour vous préciser les opérations liées à ce dispositif et notamment les demandes d'ouverture pour la rentrée 2027 (à déposer avant la mi-novembre). La commission académique aura lieu début décembre.



SHN

Le dispositif sport-études garantit aux élèves sportifs de haut niveau une scolarité aménagée afin de leur permettre de supporter des charges d'entraînement importantes.

24 établissements sont labellisés « établissement d'accueil d'élèves sportifs de haut niveau ».

A la rentrée 2026 le lycée Hinglo ouvre une seconde classe sport-études en football. Ce dispositif permet l'installation du CERFOI (Centre Elite des Régions Françaises de l'Océan Indien) de la fédération française de football au sein du lycée.

Enfin le collège des Tamarins proposera également un dispositif sport-études à la rentrée 2026.

Nous attirons votre vigilance sur la nécessité pour l'équipe EPS de suivre les élèves SHN qui seraient « isolés » et non scolarisés dans les établissements labellisés ou en classe sport-études.

10. Voie professionnelle

Les lycées Boisjoly Potier et Rontaunay ouvrent à cette rentrée le certificat de spécialisation (CS) "Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous" (E2S MAPS). Ce diplôme permet l'obtention d'une carte professionnelle qui autorise l'exercice du métier d'éducateur sportif dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, de structures de vacances ou dans le secteur scolaire. Cette formation est accessible à tous les bacheliers, sous réserve qu'ils aient validé les TEP (Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation) et qu'ils soient titulaires d'une attestation en secourisme (PSC1, SST,...).

Par ailleurs, l'unité facultative « sensibilisation au secteur sportif » (UF3S), créée par arrêté du 20 février 2026, est ouverte aux candidats sous statut scolaire inscrits en baccalauréat professionnel, quelle que soit la spécialité préparée. Ce parcours se déroule

durant les classes de première et de terminale et a pour objectif d'offrir aux élèves de baccalauréat professionnel de nouvelles possibilités de découverte dans l'univers du sport au sens large. Les contenus de cette unité facultative s'articulent, dès que cela est possible, avec les enseignements suivis dans la spécialité de baccalauréat professionnel préparée.

11. Dispositif 2 heures de sport en plus au collège

Le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège » (2HSC) suspendu lors de l'année scolaire précédente est reconduit pour l'année scolaire 2026-2027 avec une ambition inchangée : permettre aux collégiennes et collégiens les plus éloignés de la pratique sportive de bénéficier, d'une offre d'activités physiques et sportives régulière éducative et ludique, en complément des dispositifs pilotés par les enseignants d'EPS. Pour la campagne 2026-27 le dispositif est ouvert à tous les collèges publics volontaires.

Le cadrage de dispositif ainsi que les dossiers de candidatures ont été communiqués aux établissements. La clôture de l'appel à candidatures est fixée au 30/09/26, les projets retenus seront connus avant les vacances d'octobre.

Nous comptons sur votre rôle de conseiller auprès de vos chefs d'établissement pour participer à une réflexion constructive au profit d'une coordination de ce dispositif avec l'AS. Vous retrouverez toutes les informations sur le site EPS.

12. Opération « Septembre rouge »

À l'occasion de la rentrée scolaire 2026, [Septembre Rouge](#) invite les écoles, collèges et lycées à faire du mois de septembre un temps fort de la promotion de l'activité physique. En cohérence avec les priorités nationales en matière de santé, d'éducation et de bien-être des élèves, cette initiative encourage les établissements à valoriser les nombreuses actions déjà conduites en faveur du sport et à proposer, tout au long du mois, des temps de découverte, d'initiation et de sensibilisation. Elle s'appuie notamment sur les grands rendez-vous de la rentrée, tels que la Journée nationale du sport scolaire, la Journée nationale du sport universitaire, la Fête du Sport le 14 septembre.

13. Génération 2030

Le label Génération 2030 inscrit en continuité du label Génération 2024 a permis à 127 établissements dont 27 collèges et 11 lycées d'être labellisés. 5 établissements (2 lycées, 3 collèges), se sont vus attribuer un label de niveau 3 par la commission nationale et 2 collèges au niveau 2.

Ces nouveaux labels seront remis lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la fête du sport le 14 septembre 26. Nous encourageons les établissements dynamiques sur le plan des projets sportifs et de lutte contre la sédentarité à soumettre un dossier pour la prochaine commission de labellisation via la plate-forme Génération 2030 : <https://aca.re/com/Generation2030>.

14. Equipements sportifs

L'académie de La Réunion est engagée dans le déploiement du [dispositif national d'ouverture des équipements sportifs scolaires aux associations sportives](#). Nous remercions les enseignants pour avoir répondu au recensement des infrastructures via la plate-forme DATAES. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des infrastructures publiques afin de favoriser l'accès de toutes et tous à une pratique physique et sportive régulière, tout en répondant aux besoins croissants des clubs et associations sportives.

À La Réunion, où les enjeux de santé publique sont particulièrement prégnants cette politique constitue un levier concret pour développer l'offre de pratique.

15. Réunion des coordonnateurs d'EPS et des nouveaux arrivants dans l'académie

Bassins Nord et Est : le 01/09/26 au lycée Bel Air

- accueil des nouveaux professeurs d'EPS (entrants) à 15h
- réunion des coordonnateurs de 15h30 à 17h30

Bassins Ouest et Sud : le 03/09/26 au lycée Evariste de Parny

- accueil des nouveaux professeurs d'EPS (entrants) à 15h
- réunion des coordonnateurs de 15h30 à 17h30

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement quotidien au service de la réussite, de la santé et de l'épanouissement de tous les élèves de l'académie. Soyez assurés de notre soutien et de notre entière écoute pour cette nouvelle année scolaire.

Excellente rentrée 2026 à toutes et à tous.

Florence HO-YUE-KUANG

Bernadette VOISIN-GIRARD

Philippe CHATONNAY

